



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Burundi

Question écrite n° 90984

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation dramatique du Burundi. Un génocide rampant a commencé, des Burundais appellent à l'aide. La France et la communauté internationale ne doivent pas laisser se développer ce phénomène où des gens sont assassinés tous les jours. Depuis plus de trois mois, le Burundi se lève chaque matin avec la découverte de cadavres ici et là. La plupart des victimes sont de l'ethnie Tutsi et surtout la quasi-totalité des victimes sont des membres de l'opposition. La France se doit d'avoir non seulement des paroles de condamnation mais aussi des actes forts en lien avec l'Union européenne, les États-unis d'Amérique ainsi qu'avec l'Union africaine. Il faut prendre les moyens de venir en aide aux vrais démocrates africains et aux sociétés civiles qui souffrent. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La France suit avec la plus grande attention la situation au Burundi. Dès le début de la crise, la France a appelé toutes les parties à l'arrêt des violences et au dialogue pour trouver une solution consensuelle dans le respect de l'accord de paix d'Arusha. La France a suspendu sans attendre ses actions de coopération de sécurité et de défense au Burundi. L'Union africaine, la communauté d'Afrique de l'est et la médiation ougandaise sont très engagées sur le dossier burundais. La France leur apporte tout son soutien : - elle encourage l'ouverture d'un dialogue sous médiation africaine ; - elle a soutenu l'adoption de sanctions européennes contre trois personnalités proches du pouvoir et une de l'opposition armée afin d'augmenter la pression sur les parties. Des consultations entre l'Union européenne et les autorités burundaises devraient commencer début décembre ; - à Genève, elle a obtenu que le conseil des droits de l'Homme donne mandat au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme d'évaluer la situation ; Début novembre, les déclarations à connotation communautaire des autorités ont fait craindre une aggravation de la situation. La France, et ses partenaires, ont très clairement mis en garde les autorités et l'opposition radicale. A notre initiative, le conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité une résolution condamnant les violences et appelant toutes les parties au dialogue, à l'extérieur du pays, sous peine de sanction. Cette résolution sollicite également le renforcement de la présence des Nations unies au Burundi. La France continuera à appuyer les initiatives africaines à Addis-Abeba, New York, Genève et Bruxelles.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90984

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8108

Réponse publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 291